

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 111/26
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'751'000.—
pour l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de
loisirs au Champ du Gour, parcelle communale 1399,
(étape 1)**

Délégué municipal : Raphael Tatone, municipal, r.tatone@moudon.ch, 079 296 49 27

Adopté par la Municipalité le 11 mai 2026

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 23 juin 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de réalisation de CHF 1'751'000.- pour l'aménagement de la première étape de la zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle 1399, étape 1.

Pour rappel, le Conseil communal a accepté, en date du 6 mai 2025, le préavis n°74/25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 294'000.— TTC pour ce projet. Ce crédit a notamment permis de développer les études nécessaires de l'étape 1 (phases SIA 31 à 33), et d'établir un chiffrage détaillé des interventions.

Le projet du Champ du Gour s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de doter la Commune d'un espace dédié aux activités sportives, aux loisirs et à la détente, accessible à l'ensemble de la population. Il correspond à l'objectif 7.01 et 7.02 du programme de législature 2021-2026. Il répond également aux attentes exprimées lors de la démarche participative initiée dans ce cadre en octobre 2022, ainsi qu'aux interventions au Conseil communal relatives à la création d'une zone de loisirs et de rencontre. Pour rappel, le postulat de Daniel Perret-Gentil, déposé et pris en considération le 4 mai 2021, propose la création de jardins, tandis que la motion de Christophe Gertsch, adoptée par le Législatif le 5 octobre 2021, vise l'aménagement d'une zone sportive, de loisirs et de rencontre.

Au terme des études, la Municipalité propose de procéder à la réalisation d'une première étape du projet, permettant de concrétiser une partie significative des aménagements, tout en conservant une approche par étape pour le développement global du site.

Le préavis porte plus particulièrement sur la première étape de ce projet, à savoir l'aménagement d'un pumptrack (piste en boucle composée de bosses et de virages pour vélo, trottinette ou skateboard), de places de jeux et de chalets pour pique-nique. Le détail des aménagements est présenté dans le préavis et dans les pièces jointes. La seconde étape, prévue durant la législature 2026–2031, portera sur la réalisation d'un verger et d'une vingtaine de jardins potagers, ainsi que sur l'aménagement d'une plage le long de la Broye et de ses accès (secteurs 2 et 3 tels qu'identifiés dans le préavis n° 74/25 relatif au crédit d'étude). Elle correspond à la part résiduelle du projet, représentant, après déduction des subventions fédérales et cantonales, environ un quart du coût global en comparaison avec l'étape 1.

2. Périmètre du projet et projet

2.1. Périmètre

Le projet concerne le site du Champ du Gour, situé sur la parcelle communale 1399, d'une surface d'environ 16'750 m². Ce terrain, classé en zone d'utilité publique et actuellement exploité comme surface agricole, bénéficie d'une situation privilégiée à proximité du centre-ville et en bordure de la Broye.

Le projet global d'aménagement est structuré en plusieurs secteurs, permettant une réalisation par étapes. Le présent préavis porte exclusivement sur la première étape du projet, correspondant à une partie des aménagements prioritaires du site.



Fig. 1 Ensemble de la zone

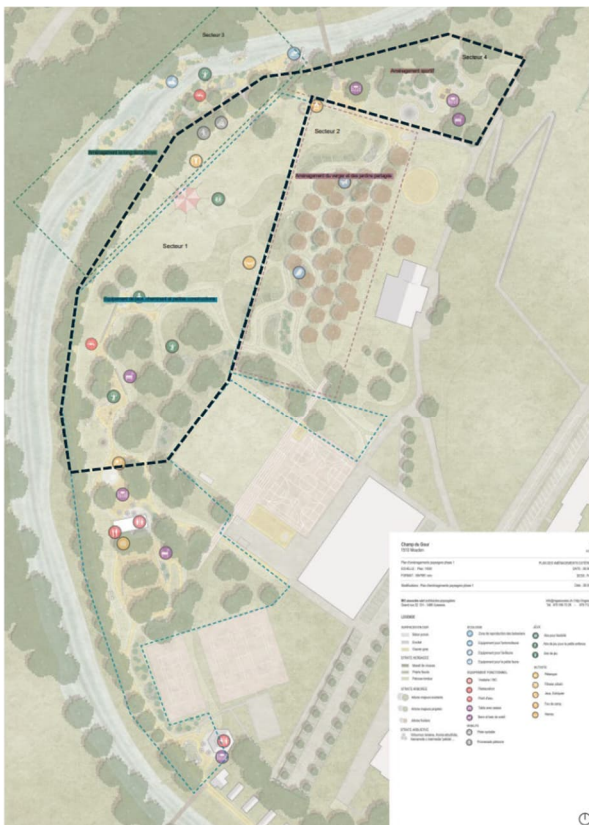


Fig. 2 Périmètre étape 1

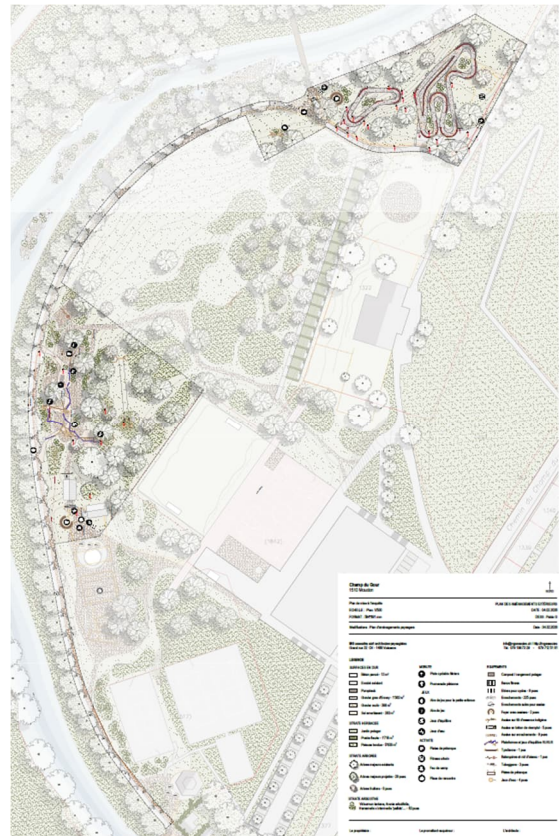


Fig. 3 Secteurs places de jeux et pumptrack

2.2. Objectif

L'objectif de cette première étape est de créer un espace public attractif, accessible et intergénérationnel, favorisant les activités de plein air, les rencontres et la détente. La forte fréquentation de la nouvelle place de jeux des Terreaux, située à proximité, confirme l'intérêt et le besoin des familles pour ce type d'aménagement accessible sur le territoire communal.

Cette phase vise à mettre rapidement en place des infrastructures répondant aux besoins identifiés lors de la démarche participative, notamment en matière d'activités sportives, de jeux et de lieux de rencontre, tout en valorisant le cadre naturel du site. Elle constitue ainsi une première concrétisation du projet global du Champ du Gour et amorce la dynamique d'aménagement du secteur.

2.3. Descriptif des travaux

La première étape du projet comprend la réalisation des aménagements suivants, lesquels sont illustrés dans les pièces jointes au présent préavis :

- Réalisation d'un pumptrack, soit une piste en boucle avec de l'enrobé composée de bosses et de virages pour vélo, trottinette ou skateboard, aire de 865m² ; voir descriptif au chiffre 2.4.
- Réalisation de deux places de jeux, comprenant des équipements adaptés à différents âges (tyrolienne, balançoires, nid d'oiseau, toboggans, blocs-boules, jeux d'eau),
- Aménagement d'espaces de rencontre et de détente, incluant des zones de pique-nique (foyers pour grillades) et l'installation de deux abris en bois dont la main d'œuvre est offerte par le Lions Club Payerne La Broye. L'illustration des abris est jointe au présent préavis.
- Renforcement de cheminements piétons assurant la desserte du site et sa connexion avec les aménagements existants, pour toutes les mobilités douces;
- Installation de mobilier urbain (bancs, etc.) ;
- Aménagements paysagers, incluant des surfaces végétalisées, des plantations d'arbres et d'arbustes, ainsi que le modelage du terrain ;
- Réalisation des infrastructures techniques nécessaires, notamment les raccordements et équipements de base.

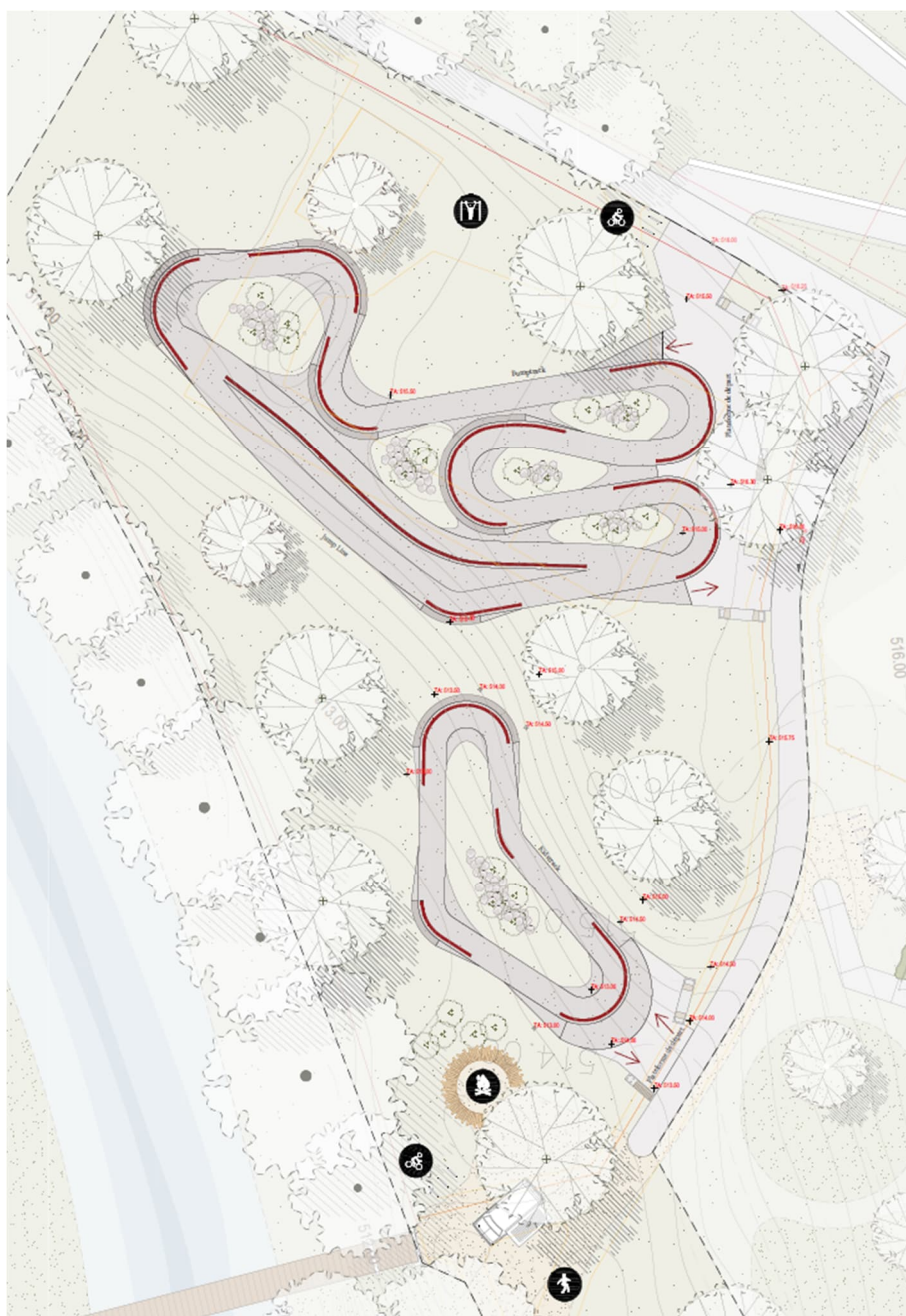
2.4. Pumptrack

Un pumptrack est une piste en boucle en enrobé, composé de bosses et de virages relevés, qui peut être parcouru avec des engins non motorisés tels que vélos, trottinettes, skateboards ou patins à roulettes. Sa particularité réside dans le fait qu'il se pratique sans pédaler ni pousser, mais en « pompant » avec le corps pour générer de la vitesse au fil des ondulations. Le terme « pumptrack » provient d'ailleurs de l'anglais : « pump » (pomper) et « track » (circuit).

Le projet de réalisation d'un pumptrack au Champ-du-Gour, à l'emplacement actuel du skatepark (qui sera détruit) et du street workout (qui sera déplacé, sur un site restant à définir),

s'inscrit notamment dans le prolongement de l'installation du pumtrack mobile mis à disposition par le Canton de Vaud en avril 2024 sur la place de l'ancien stand. Cette installation a rencontré un vif succès auprès de la population moudonnoise. Des infrastructures similaires ont par ailleurs été développées dans plusieurs communes vaudoises (Leysin, Blonay–Saint-Légier).

Facilement accessible, ce type d'équipement constitue un excellent terrain d'apprentissage, favorisant le mouvement, l'équilibre, la coordination, l'habileté technique et la concentration. A ce titre, il contribue également à la sécurité routière, en permettant aux utilisatrices et utilisateurs de développer leurs compétences et de gagner en aisance dans la maîtrise de leurs engins. Gratuit et en libre accès, le pumtrack s'adresse à un large public, des enfants aux adultes, des débutants aux pratiquants confirmés. Le projet prévoit la réalisation de deux boucles distinctes, conformément au plan ci-dessous : l'une, de gabarit plus important, destinée aux usagers plus aguerris, et l'autre adaptée aux enfants en phase d'apprentissage.



2.5. Aire de jeux et zone de détente

L'aménagement de l'aire de jeux diversifiée repose sur une intégration soignée des éléments dans le site et sur l'utilisation de matériaux durables.

La proposition comprend des équipements en bois de type Kukuk (à l'instar de ce qui est prévu pour la place de jeux de Beauregard) soit des jeux d'équilibre intégrant des jeux d'eau, une tyrolienne, une installation de balançoires avec nid d'oiseau, ainsi que trois toboggans. Le dispositif est complété par trois blocs-boules et quatre jeux d'eau supplémentaires, favorisant à la fois l'activité physique, la découverte sensorielle et l'attractivité de l'aire pour un public varié. L'ensemble vise à proposer un espace cohérent et sécurisé. Un plan détaillé et des illustrations sont jointes au présent préavis.

3. Calendrier prévisionnel

- Dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire : juin 2026
- Enquête publique : juillet 2026
- Réalisation : dès automne 2026 pour une durée de 8 à 10 mois
- Ouverture prévue : été 2027

4. Développement durable

Le projet du Champ du Gour s'inscrit dans une démarche de développement durable, visant à concilier aménagement du territoire, respect de l'environnement et qualité de vie pour les habitants de Moudon.

Les aménagements prévus favorisent les mobilités douces, notamment par l'aménagement de cheminements adaptés aux déplacements à pied et à vélo, accessibles également aux personnes à mobilité réduite.

La valorisation du paysage reste au cœur des préoccupations pour ce projet. Les arbres et arbustes choisis sont majoritairement des espèces locales, ce qui favorise la diversité naturelle et protège l'environnement du site. Les espaces verts et coins de repos sont pensés pour une intégration harmonieuse, afin de conserver l'esprit et l'aspect originel du lieu.

Les matériaux utilisés pour les aménagements sont sélectionnés en tenant compte de leur durabilité et de leur impact environnemental. A ce titre, des revêtements spécifiques, à base de liège (type Corkeen), seront mis en œuvre pour les cheminements et zones de jeux afin de favoriser l'infiltration des eaux et de limiter l'imperméabilisation des sols.

Enfin, le projet vise à offrir à la population un espace de proximité favorisant les activités de plein air, la rencontre et le bien-être, contribuant ainsi à une amélioration globale de la qualité de vie à l'échelle communale.

5. Incidences financières

Le coût de réalisation de la première étape du projet du Champ du Gour repose sur un devis estimatif établi sur la base des études menées dans le cadre du crédit d'étude.

Ce montant intègre l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des aménagements prévus, comprenant les travaux préparatoires, les travaux d'aménagement, les équipements, ainsi qu'une provision pour divers et imprévus.

Il est à relever que le coût de cette première étape est supérieur à l'estimation initiale présentée lors du crédit d'étude. Cette évolution s'explique notamment par l'intégration d'éléments initialement prévus dans des phases ultérieures ou absent des premiers estimatifs, tels que certaines infrastructures sportives (pumptrack) et de loisirs (matériel de construction de deux abris de pique-nique). Il est à relever que la main d'œuvre pour la construction des deux chalets est offerte par le Lions Club Payerne La Broye. Le détail des coûts se présente comme suit :

Libellé	Base	CHF TTC (8,1%)
Travaux préparatoires (Installation de chantier, démolitions, évacuation, terrassement, etc.)	Devis	245'000. --
Travaux d'aménagement extérieur (fondations, revêtements, cheminements)	Devis	215'000. --
Aménagements paysagers (plantations, modelé du terrain, engazonnement)	Devis	190'000. --
Pumptrack	Devis	395'000. --
Place de jeux	Devis	375'000. --
Mobilier urbains (chalet/abris) et équipement fonctionnel divers	Devis	145'000. --
Réseaux et infrastructures techniques (raccordements, conduites)	Devis	11'000. --
Mandats (direction des travaux, architecte-paysagiste direction architecturale, ingénieurs, géomètre, spécialistes, AMO)	Devis	100'000. --
Divers et imprévus		75'000.--
TOTAL TTC		1'751'000. --

5.1. Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Terrain bâti » : CHF 734'400.- à amortir en 30 ans, soit CHF 24'480.- par année.
- Investissement « Mobilier urbain » CHF 1'016'600.- à amortir en 10 ans, soit CHF 101'660.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé que 80% du coût des investissements des communes devrait être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt. Cependant, actuellement et selon les perspectives financières, la Commune n'atteint plus ces normes d'autofinancement. Il est donc pris en compte une estimation

d'autofinancement de 60% et de 40% pour les fonds étrangers. Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux	CHF 1'751'000.--
Autofinancement 60%	CHF 1'050'600.--
Fonds étrangers (emprunt) 40%	CHF 700'400.--

Les intérêts (estimation 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à la première année à CHF 13'504.- et à un total de 128'792.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

S'agissant de nouvelles installations, des coûts non chiffrés d'entretien auront un effet en outre sur le compte de résultat annuel de la commune.

5.2. Subventions

Le projet de pumptrack peut bénéficier d'une subvention cantonale du Fonds du Sport Vaudois dont le montant n'est pas connu au moment de la rédaction du présent préavis. Toutefois, sur la base des subventions accordées dans d'autres communes vaudoises, il est attendu une aide financière de 20% sur le coût du pumptrack, soit un soutien de près de CHF 80'000.--. Ce montant sera déduit du coût du pumptrack mentionné.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

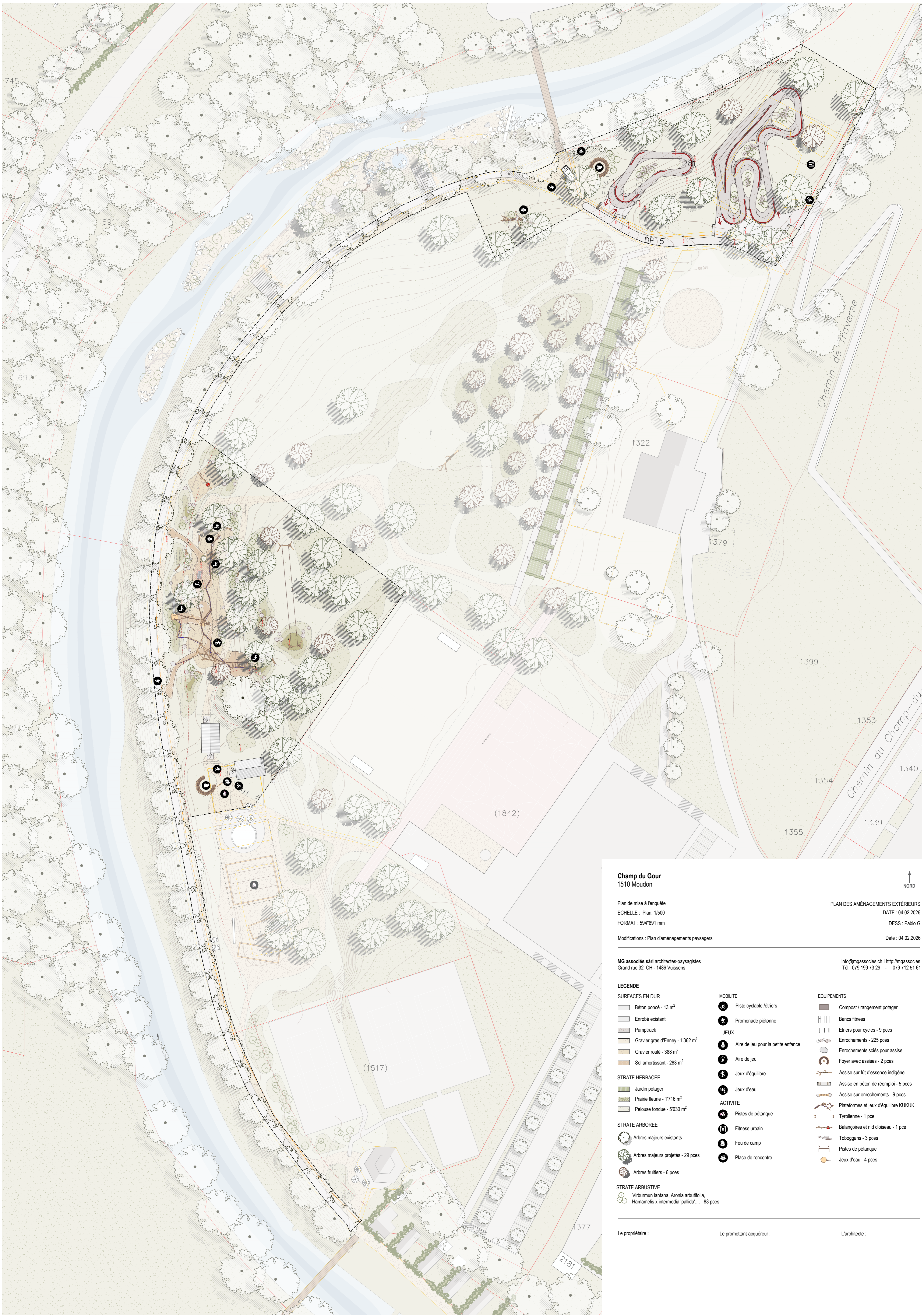
- Vu le préavis de la Municipalité No 111/26 ;
 - Ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit de réalisation de CHF 1'751'000.— TTC pour l'aménagement de la première étape de la zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle n°1399, à déduire toute aide ou subvention,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 30 ans pour les investissements du type « Terrain bâti » et en 10 ans pour les investissements du type « Mobilier urbain »,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :

C.PICO  
A. IMERI

Annexe :

- Plan des secteurs places de jeux et pumptrack
- Illustration des abris pour pique-nique
- Documentation pumptrack



Champ du Gour
1510 Moudon



Plan de mise à l'enquête
ECHELLE : Plan: 1/500
FORMAT : 594*891 mm

PLAN DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
DATE : 04.02.2026
DESS : Pablo G

Modifications : Plan d'aménagements paysagers

Date : 04.02.2026

MG associés sàrl architectes-paysagistes
Grand rue 32 CH - 1486 Vuissens

info@mgassociés.ch | http://mgassociés
Tél. 079 199 73 29 - 079 712 51 61

LEGENDE

- SURFACES EN DUR**
- Béton poncé - 13 m²
 - Enrobé existant
 - Pumptrack
 - Gravier gras d'Enney - 1'362 m²
 - Gravier roulé - 388 m²
 - Sol amortissant - 283 m²
- STRATE HERBACEE**
- Jardin potager
 - Prairie fleurie - 1'716 m²
 - Pelouse tondue - 5'630 m²
- STRATE ARBOREE**
- Arbres majeurs existants
 - Arbres majeurs projetés - 29 pces
 - Arbres fruitiers - 6 pces
- STRATE ARBUSTIVE**
- Virburmun lantana, Aronia arbutifolia, Hamamelis x intermedia 'pallida'... - 83 pces

- MOBILITE**
- Piste cyclable / étriers
 - Promenade piétonne
- JUEUX**
- Aire de jeu pour la petite enfance
 - Aire de jeu
 - Jeux d'équilibre
 - Jeux d'eau
- ACTIVITE**
- Pistes de pétanque
 - Fitness urbain
 - Feu de camp
 - Place de rencontre

- EQUIPEMENTS**
- Compost / rangement potager
 - Bancs fitness
 - Etriers pour cycles - 9 pces
 - Enrochements - 225 pces
 - Enrochements soles pour assise
 - Foyer avec assises - 2 pces
 - Assise sur fût d'essence indigène
 - Assise en béton de réemploi - 5 pces
 - Assise sur enrochements - 9 pces
 - Plateformes et jeux d'équilibre KUKUK
 - Tyrolienne - 1 pce
 - Balançoires et nid d'oiseau - 1 pce
 - Toboggans - 3 pces
 - Pistes de pétanque
 - Jeux d'eau - 4 pces





Le propriétaire :

Le promettant-acquéreur :

L'architecte :

Légende

Démolition

-  Clôture agricole - 163 ml
-  Surface en EPDM ou équivalent - 68 m²
-  Surface en enrobé /béton - 618 m²
-  Surface en gravier - 214 m²



CHAMP DU GOUR
1510 - Moudon

Schéma de métré - Démolition
Ech: 1-1000^e

Légende

Démolition

- Clôture agricole - 163 ml
- Surface en EPDM ou équivalent - 68 m²
- Surface en enrobé /béton - 618 m²
- Surface en gravier - 214 m²



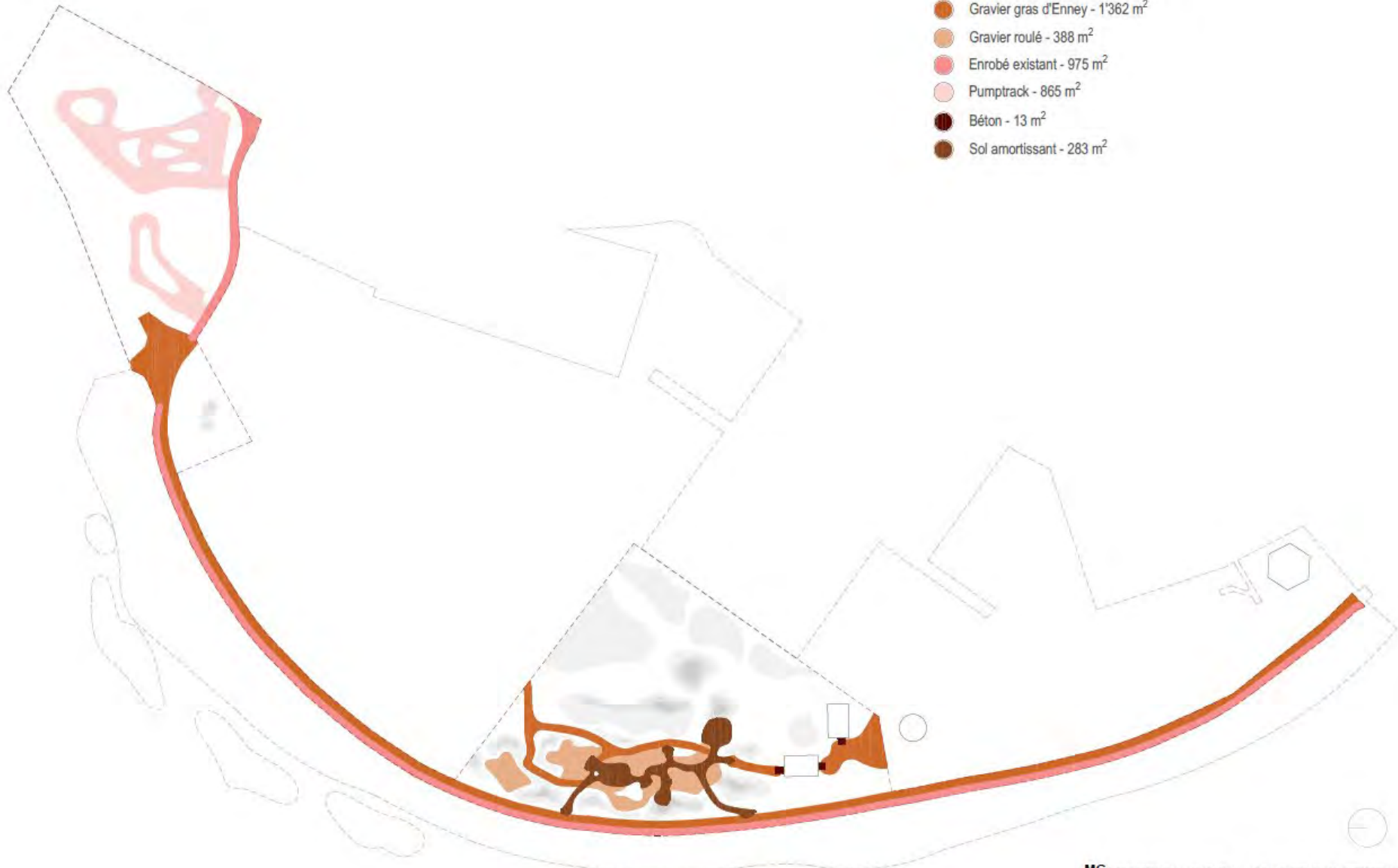
CHAMP DU GOUR
1510 - Moudon

Schéma de mètre - Surfaces dures
Ech: 1-1000^e

Légende

Surfaces dures

- Gravier gras d'Enney - 1'362 m²
- Gravier roulé - 388 m²
- Enrobé existant - 975 m²
- Pumptrack - 865 m²
- Béton - 13 m²
- Sol amortissant - 283 m²



CHAMP DU GOUR
1510 - Moudon

Schéma de mètre - Construction / Equipements
Ech: 1-1000^e







CHAMP DU GOUR
1510 - Moudon

Schéma de mètre - Arbres et arbustes
Ech: 1-1000^e

Légende

Arbre et arbustes

-  Arbre existant - 1 pce
-  Arbres de 1^{er} grandeur - 29 pces
-  Arbres fruitiers - 6 pces
-  Arbustes indigènes - 83 pces



CHAMP DU GOUR
Maquette KUKUK - Place de jeux



CHAMP DU GOUR
Maquette KUKUK - Place de jeux



CHAMP DU GOUR
 1510 - Moudon
 Construction: Abris à pic-nic A

Toiture en tôle ondulée transparente



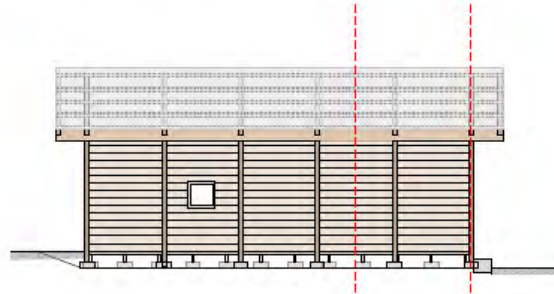
Ouverture dans paroi en bois



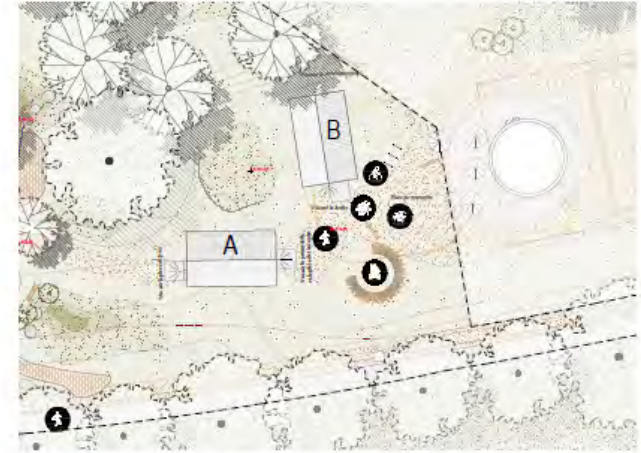
Ouverture sur le paysage



Façade EST Echelle: 1:100^{mm}



Plan de situation des abris - Echelle: 1:500^m



Sol en plateiage bois sur pilotis



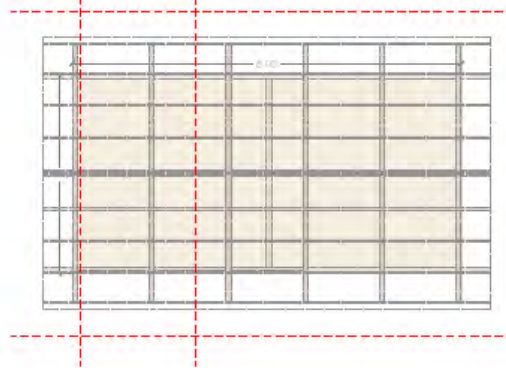
Principe constructif



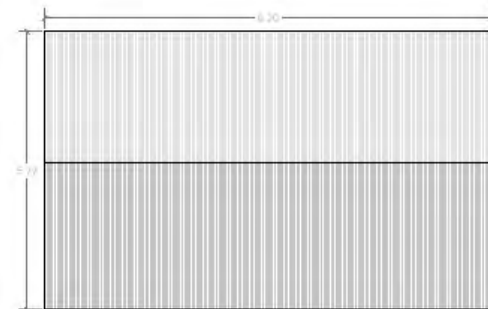
Structure paroi en bois



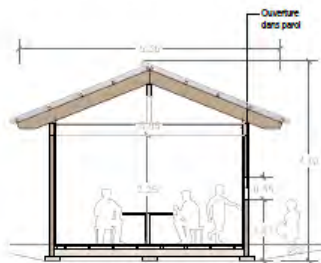
Vue en plan Echelle: 1:100^{mm}



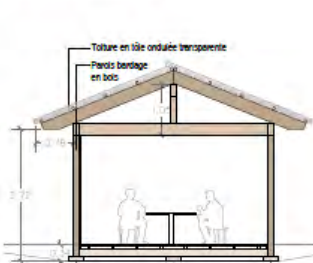
Vue en plan toiture en tôle transparente: 1:100^{mm}



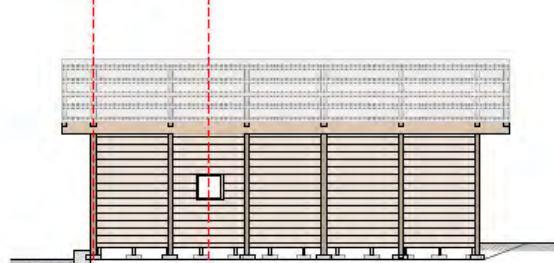
Coupe intérieure abris Echelle: 1:100^{mm}



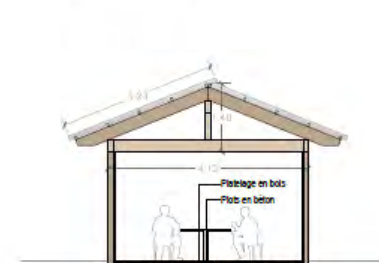
Entrée NORD Echelle: 1:100^{mm}



Façade OUEST Echelle: 1:100^{mm}



Entrée SUD Echelle: 1:100^{mm}





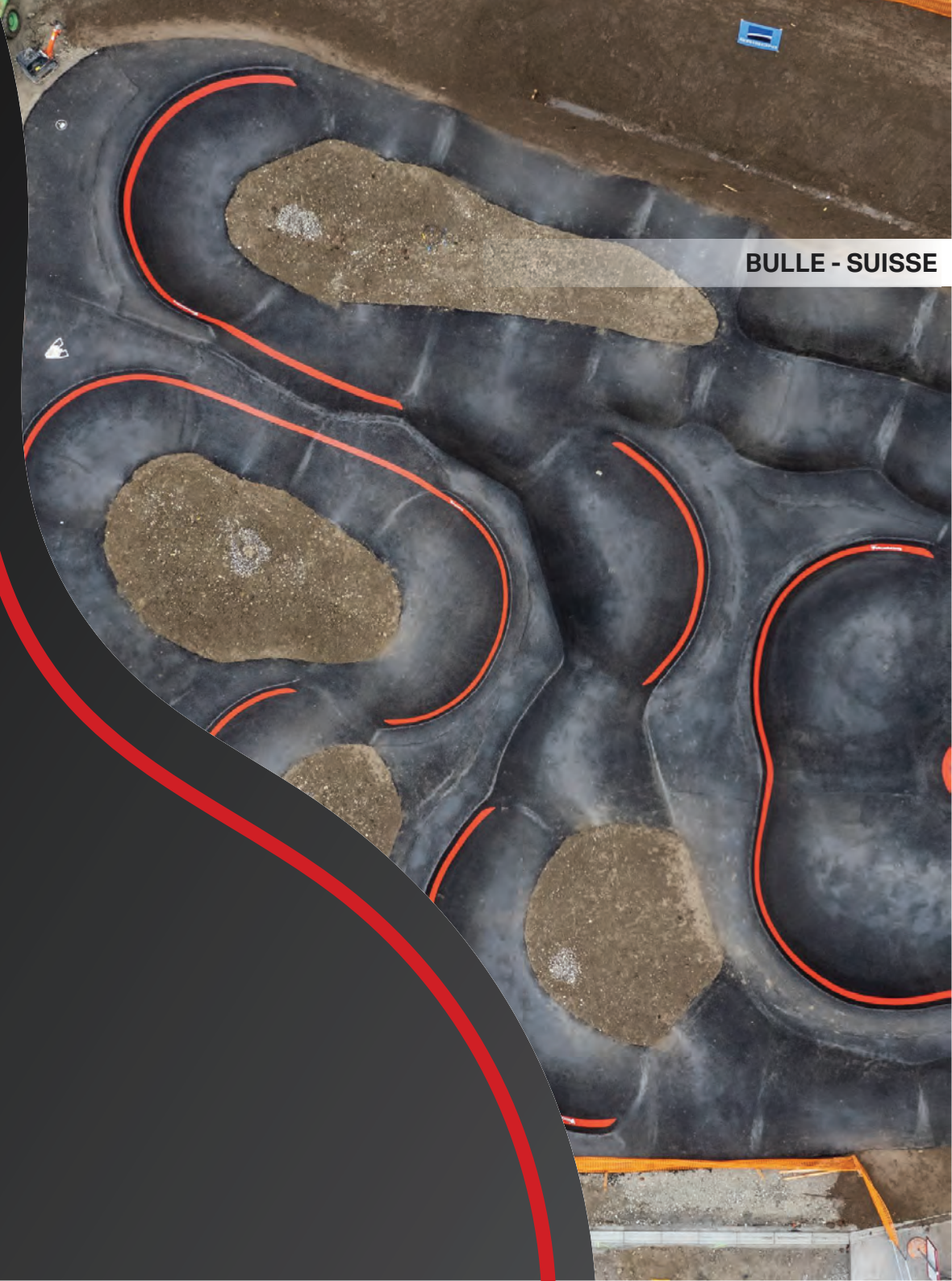
02 SEPTEMBRE 2025

PUMPTRACK VELOSOLUTIONS
COMMUNE DE MOUDON (VD)



QU'EST-CE QU'UNE PUMPTRACK?

Une Pumptrack est une piste ludique et sportive, composée de bosses et de virages relevés. Elle est conçue pour être parcourue sans pédaler, uniquement en utilisant des mouvements de « pumping » (flexions et extensions du corps) pour prendre de la vitesse. Accessible aux vélos, trottinettes, skateboards ou rollers, la Pumptrack s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux sportifs confirmés. Elle favorise l'équilibre, la coordination et l'endurance, tout en offrant un espace sécurisé et convivial pour la pratique du sport en plein air.



BULLE - SUISSE



Road Bikes, BMX & Mountain Bikes



Scooters & Kickboards



Balance Bikes



Skateboards & Skates

SITUATION INITIALE

Le 01.09.25 M. Gabbay a contacté Velosolutions pour une estimations des couts grossière pour l'implantation d'une Pumptrack à Moudon dans le canton de Vaud.

Ci-dessous vous trouverez un exemple de Pumptrack avec une kids track, d'un périmètre de 1150m2. Celle-ci a été prise en exemple uniquement pour donner une idée du genre de projets réalisable, et pourra être raffiné au fur et à mesure des discussions.

L'estimation des coûts présentée dans les pages suivantes constitue un exemple basé sur le design d'un Pumptrack déjà réalisé. Elle a pour seul objectif de donner un ordre de grandeur des coûts que pourrait représenter un projet de la taille envisagée. Ce design ne sera en aucun cas reproduit tel quel, car nous tenons à cœur de personnaliser chaque projet afin de le rendre unique.

Salutations



Arnaud Buffat
Chef de projet





LAYOUT D'EXEMPLE 1150M2

Pumptrack piste de 145m de long

Kids track piste de 35m de long



PROJET D'EXEMPLE 1300M2 BULLE (FR)





En 2012, Velosolutions a construit la première Pumptrack en asphalte au monde et a initié la croissance d'une communauté mondiale. Aujourd'hui, nos pistes sont appréciées par les débutants ainsi que les athlètes professionnels en raison de leur conception unique qui offre du fun, la possibilité de progresser et des défis pour tous.

Grâce à notre expertise de longue date dans l'industrie du sport, nous sommes reconnus comme l'autorité principale en matière de Pumptrack par l'UCI et d'autres organismes directeurs.





TECHNOLOGIE D'ASPHALTE DÉVELOPPÉE SUR MESURE

Nous avons mis au point un procédé spécial d'asphaltage. Cette technique garantit la propreté de la voie et la rend pratiquement sans entretien. Nous recommandons la construction en asphalte en raison de ses avantages exceptionnels :

- Durabilité
- Convient à toutes les météo
- Faible résistance au roulement
- traction maximale

PUMP TRACK CONSTRUCTION, FLIMS - SWITZERLAND



PROCESSUS DE CONSTRUCTION VELOSOLUTIONS

Afin d'intégrer parfaitement la Pump track dans le paysage, nous recommandons de l'enterrer légèrement dans le sol. (50 à 60cm)
La forme brute doit être en grande partie formée et compactée à partir du matériau du sol existant - dans l'idéal, il n'est donc pas nécessaire d'ajouter du matériel d'excavation supplémentaire. Par-dessus, nous mettons en place une couche de gravier de type UG 0/45 résistant au gel, en renforçant les courbes avec du gravier cohésif si nécessaire.

Ensuite, de l'asphalte selon la recette propre à Velosolutions, d'une épaisseur de 8 cm, sera utilisé comme couche de surface. Après la pose de l'asphalte, la terre végétale sera mise en place tout autour ainsi qu'au centre des différentes lignes afin de permettre la croissance de la végétation. Quelques semaines plus tard, nous apportons la touche finale : des lignes de sécurité rouges, qui définissent non seulement les lignes visuelles mais aussi le droit de passage, donnent à la Pump track son aspect final. Si vous le souhaitez, il est possible d'y ajouter vos propres logos et



WALLRIDES

Pour les plus expérimentés, nous complétons un ou plusieurs virages relevés de la Pump track par des wall rides sur mesure. Ceux-ci peuvent être parcourus non seulement à vélo, mais aussi par tout ce qui a des roues suffisamment grandes - y compris les patins à roulettes en ligne, par exemple.

Les deux surfaces du Wallride sont idéales pour placer des logos ou des lettres et augmentent la sécurité de la construction. Les Velosolutions Wallrides sont résistantes aux intempéries et survivent facilement à l'hiver.



GÜTTINGEN, SWITZERLAND



LAAX, SWITZERLAND



Watch Now

